



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Millena FROUIN  
01 56 06 51 32

millena.frouint@culture.gouv.fr

Références : CP0770612100073-6

RECU LE  
15 DEC. 2022

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

ETPE Promotion associé à Kofman et Broad

27 Avenue Franklin Roosevelt

77210 AVON

À l'attention de Madame Dubois,

PARIS, le 12/12/2022

**Objet :** Réception du rapport de diagnostic  
**Références :** CANNES-ECLUSE (SEINE-ET-MARNE), "Rue Chaude" et "Les Cailloux"  
CP0770612100073  
Livre V du Code du patrimoine  
Arrêté n° 2021-515 du 2 août 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive  
**P.J. :** 1 rapport, copies avec rapport département 77 et mairie concernée

Madame,

Je vous informe que l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France m'a remis le 7 novembre 2022 le rapport conforme rendant compte de l'opération d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté visé en référence.

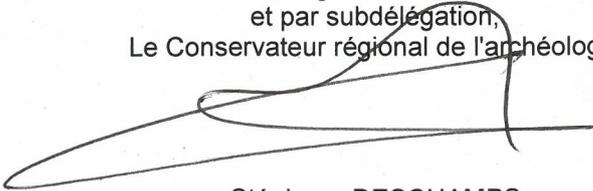
À votre demande, cette opération de diagnostic a été réalisée par anticipation. En conséquence, en application de l'article R.523-19 du code du patrimoine, le délai de 3 mois dont je dispose pour notifier d'éventuelles prescriptions postérieures (opération de fouille et/ou modification de la consistance du projet) ne peut courir qu'à compter :

- soit de la réception d'un courrier de votre part me confirmant votre intention de poursuivre votre projet d'aménagement ;
- soit de la réception du dossier correspondant à ce projet transmis dans les conditions prévues par l'article R.523-9 du code du patrimoine.

Je vous serai reconnaissant(e) de bien vouloir me tenir informé(e) des suites que vous envisagez de donner à votre projet. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

  
Stéphane DESCHAMPS

Île-de-France, Seine-et-Marne (77)

# Cannes-Ecluse

Rue Chaude - Les Cailloux

sous la direction de

**Franck Mallet**

**Inrap Centre – Ile-de-France**

Septembre 2022

## 4. Conclusion

Le diagnostic archéologique mené à Cannes-Ecluse *Rue Chaude/Les Cailloux* a permis la mise au jour de 69 structures archéologiques. Parmi elles, seules quatre fosses, localisées les unes à côté des autres sont attribuables à la période protohistorique, et plus particulièrement à la dernière étape du Bronze final (Hallstatt B2-3). Les nombreux autres vestiges sont datés, soit par le mobilier, soit par leur disposition spatiale de la période gallo-romaine. Localisés pour l'essentiel au nord de l'emprise, ils s'inscrivent dans un réseau parcellaire orthonormé dont l'orientation n'est cependant pas perpendiculaire à la D606 (voie romaine) et notamment à l'un de ses fossés bordiers mis au jour au sud à l'occasion de notre diagnostic. Ce dernier recoupe par ailleurs le parcellaire, mis en place au I<sup>er</sup> siècle. Les structures gallo-romaines s'échelonnent entre 15 et 200 ap. J.-C. Il est bien entendu difficile d'établir, dans le cadre du diagnostic une évolution générale, spatiale et chronologique de l'occupation antique. Néanmoins, elle se caractérise par des structures liées à de l'habitat rural : fossés, fosses, cellier, puits, trous de poteau etc. Le mobilier céramique abonde par ailleurs en ce sens. La présence de nombreuses scories de réduction et de parois de four dans et à proximité d'une fosse localisée au nord-ouest de l'emprise laisse imaginer une activité métallurgique importante au tout début de notre ère. Enfin, les investigations ont permis de mettre en évidence la présence de traces d'exploitation de carrières probablement antiques, au nord-est, et certainement modernes, au sud-ouest.